

Courrier des lecteurs

Caisse publique Migraine automnale

A chaque année son casse-tête automnal! Dois-je changer de caisse maladie? Si oui, attention! Qui paiera la facture: la caisse (tiers payant) ou devrai-je faire l'avance (tiers garant)? Serai-je remboursé rapidement ou après plus d'un mois?

Pour les personnes disposant d'un petit budget (une personne sur treize en Suisse), les choses se corsent. Leur subvention aux cotisations maladie implique une vigilance particulière.

Si la caisse applique une prime supérieure à celle reconnue par le Canton, vous payez le dépassement. Ne reste qu'à changer de caisse, direz-vous! Pas si simple si vous avez une santé fragile et donc des frais de médicaments conséquents. Vérifiez si votre future caisse pratique le tiers payant. Sinon, vous devrez payer votre facture de pharmacie et en attendre le remboursement, qui varie d'une caisse à l'autre. Des dilemmes à vous donner la migraine!

Pour 2014, nous avons parfois dû conseiller à nos clients de prendre une caisse dont la prime était supérieure à celle admise pour la subvention. En payant de leur poche le

dépassement, ils stabilisaient leur budget. Situation paradoxale pour quelqu'un qui compte chaque sou. Ainsi, sur Lausanne, seules deux caisses conjuguaient respect de la prime moyenne et tiers payant. Mais elles vous écrivaient en allemand.

Avec une prime unique par canton, les bénéficiaires de subvention seront assurés de la prise en compte de la totalité de leur prime. Pour moi, c'est une raison de plus de dire oui à la caisse publique.

Jean-Pierre Zbinden,
directeur
du GRAAP-Fondation,
Lausanne